



COMITÉ ASSURER LA SÉCURITÉ DES MILIEUX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 28 JANVIER 2026 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

Membres :
Mme Valéry Collin, membre jeunesse
M. Jean-Denis Girard, conseiller municipal et vice-président
M. Vincent Héroux, conseiller municipal
M. Lévis Ntabiriho, citoyen membre (départ 14 h 01)
Mme Sabrina Roy, conseillère municipale et présidente
Mme Nancy Sabourin, conseillère municipale
M. Jean-Max St-Fleur, citoyen membre (arrivée : 13 h 36)

Invitées et
invités :
Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale
M. Carl Boulianne, directeur adjoint aux opérations - Sécurité incendie
et sécurité civile
M. Dany Cloutier, directeur - Sécurité incendie et sécurité civile
M. Martin Desruisseaux, directeur adjoint - Police
M. Mathieu Doucet, directeur - Gestion des eaux et des immeubles
(départ : 14 h 46)
M. Maxime Gagnon, directeur - Police
M. Rudy Hamel, directeur adjoint - Gestion des risques et sécurité civile
M. Maurice Goneau, conseiller aux liens avec la communauté
Mme Nathalie Lafrenière, secrétaire administrative aux commissions et
comités
Mme Cindy Moreau, cheffe de division - Développement social
(départ : 14 h 45)
Me Annie Pagé, directrice générale adjointe - Services organisationnels

Absence(s) :

Il est important de préciser que ce comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au comité exécutif ou au conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. Ouverture de la réunion

L'ouverture de la réunion est faite par Mme Sabrina Roy, présidente du comité, à 13 h 30. Mme Roy souhaite la bienvenue à tout le monde. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut commencer.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

La présidente demande aux personnes présentes et en ligne si elles consentent à ce que la réunion soit enregistrée. Toutes les personnes consentent à l'enregistrement.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La présidente fait la lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2025**

La présidente s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du comité du 23 septembre 2025 s'il y a des modifications à apporter à ce procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Avant de poursuivre, les personnes présentes et en ligne se présentent à tour de rôle.

[...]

Date de la prochaine réunion : le mercredi 25 février 2026

Levée de la réunion

Il est 15 h 07 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.

Mme Sabrina Roy
Présidente du comité et conseillère
municipale

Mme Nathalie Lafrenière
Secrétaire administrative aux
commissions et comités